



No de résolution
ou annotation

11 février 2025

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil de la Ville de Richmond tenue dans la salle du conseil municipal, sise au 745, rue Gouin, le lundi 11 février 2025 à 18 h 30, sous la présidence du maire, Bertrand Ménard, à laquelle participent également le maire suppléant, Clifford Lancaster, la conseillère Katherine Dubois et les conseillers Guy Boutin, Gérard Tremblay et Charles Mallette. Le directeur général et greffier-trésorier, Rémi-Mario Mayette, est également présent. Le conseiller Kevin Stoddard est absent.

PROJET D'ORDRE DU JOUR ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE Le 11 février 2025 à 18 h 30

1. **Ouverture de la réunion et constatation du quorum**
2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
3. **Administration - Direction générale**
 - 3.1 Règlements d'emprunt 217, 255 et 263 - Renouvellement
 - 3.1.1 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billet
 - 3.1.2 Résolution d'approbation du tableau combiné et Attestation
4. **Période de questions - Sujets à l'ordre du jour**
5. **Levée de la réunion**

1. **OUVERTURE DE LA RÉUNION ET CONSTATATION DU QUORUM**

Le maire constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par la conseillère Dubois et RÉSOLU unanimement par les membres du conseil que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

(Adoptée)

3. **ADMINISTRATION - DIRECTION GÉNÉRALE**

3.1 Règlements d'emprunt 217, 255 et 263 - Renouvellement

3.1.1 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billet

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Richmond souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 074 000 \$ qui sera réalisé le 18 février 2025, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
263	299 900 \$
217	199 900 \$
217	204 700 \$
255	1 369 500 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour

2025-02-11-01

2025-02-11-02



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 263, 217 et 255, la Ville de Richmond souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par le conseiller Lancaster et **RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 18 février 2025;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 18 février et le 18 août de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le greffier-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

CD DU VAL-SAINT-FRANCOIS
77, RUE ST-GEORGES
WINDSOR, QC
J1S 2K5

8. Que les obligations soient signées par le maire et le greffier-trésorier. La Ville de Richmond, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 263, 217 et 255 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 18 février 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

(Adoptée)

2025-02-11-03

3.1.2 Résolution d'approbation du tableau combiné et Attestation

CONSIDÉRANT la présentation du tableau combiné en date du 17 janvier 2025 produit par le ministère des Finances;



**Procès-verbal du Conseil de la Ville
de Richmond**

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par la conseillère Dubois et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil d'approuver le tableau combiné présenté par le ministère des Finances dont la date d'émission est prévue pour le 18 février 2025 au montant de 2 074 000 \$.

(Adoptée)

4. PÉRIODE DE QUESTIONS - SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est soulevée.

2025-02-11-04

5. LEVÉE DE LA RÉUNION

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Tremblay et RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, à 18 h 35, que la présente assemblée extraordinaire soit levée.

(Adoptée)


MAIRE


**DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
GREFFIER-TRÉSORIER**

Je, Rémi-Mario Mayette, certifie que les crédits sont suffisants pour assumer l'entièreté des dépenses imputées aux différentes résolutions du présent procès-verbal, à même les sommes prévues au budget, et ce, par le certificat de crédits suffisants numéro 808.


Rémi-Mario Mayette, OMA
directeur général et greffier-trésorier